

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes et l'autorisation d'utiliser l'eau des captages en vue de la consommation humaine concernant les captages « Val Bequet », situés sur la commune de CHAMPOSOULT et présentée par le Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) de l'Orne pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de CHAMPOSOULT

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite :

**du vendredi 6 décembre 2024 à 14h00 au mardi 7 janvier 2025 à 12h00 dans la commune de CHAMPOSOULT**

Le commissaire enquêteur est M. Rémi DE LA PORTE DES VAUX. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, M. Daniel HUGUET est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairie de CHAMPOSOULT sur support papier aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement), où un lien sera déposé et orientera les usagers sur la page dédiée à ce dossier,
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité,

Des informations peuvent également être demandées auprès de l'ARS de Normandie Délégation départementale de l'Orne – Cité administrative BP 539 61016 ALENÇON Cedex Tél 02.31.70.96.96.

Toute personne peut, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement – 39 rue Saint-Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Afin de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur siègera à la mairie de **CHAMPOSOULT** :

Vendredi 6 décembre 2024	14h00 à 16h00
Mardi 10 décembre 2024	10h00 à 12h00
Mardi 17 décembre 2024	10h00 à 12h00
Mardi 7 janvier 2025	10h00 à 12h00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie de CHAMPOSOULT, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : 65, impasse de la mairie - 61120 CHAMPOSOULT,
- soit en les consignand directement sur les registres d'enquête (DUP et parcellaire) déposés en mairie de CHAMPOSOULT et mis à la disposition du public,
- soit en les déposant sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5712>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées aux registres d'enquête tenus à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) ou sur support papier à la mairie de CHAMPOSOULT.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CHAMPOSOULT ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.